



**NOTE DE TRAVAIL**

**RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA FAISABILITÉ  
D'UN OBJECTIF AMBITIEUX À LONG TERME  
CONCERNANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>  
DE L'AVIATION INTERNATIONALE**

**Montréal, 19 – 22 juillet 2022**

**Points : Tous les points**

**VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE L'OACI  
SUR LA FAISABILITÉ DE L'OBJECTIF AMBITIEUX À LONG TERME (LTAG)**

(Note présentée par le Secrétariat de l'OACI)

**RÉSUMÉ**

La présente note donne une vue d'ensemble des travaux de l'OACI sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme (LTAG), notamment la description de six éléments constitutifs destinés à faciliter l'examen des sujets liés au LTAG pendant la réunion.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 6.

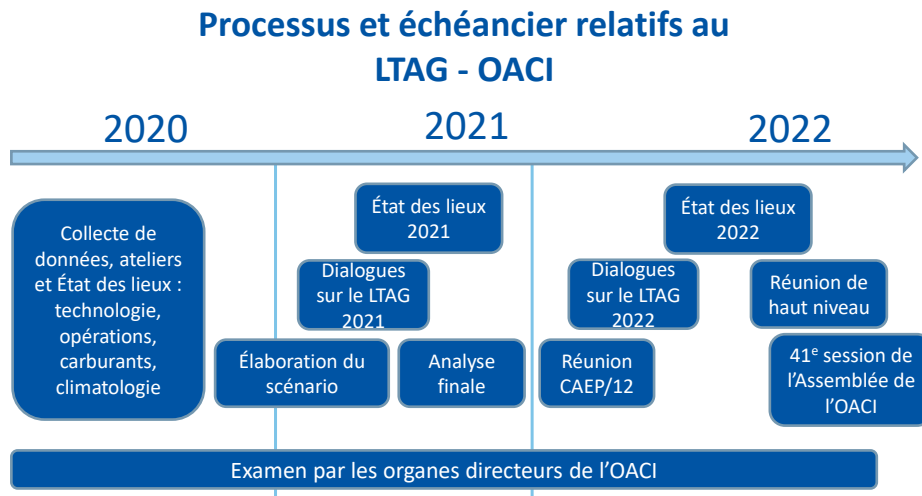
**1. INTRODUCTION**

1.1 En réponse à la demande formulée à la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée dans sa résolution A40-18, paragraphe 9 (cf. HLM-LTAG-IP/1), l'OACI, ses États membres et d'autres parties prenantes ont déployé des efforts soutenus pour étudier la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme (LTAG) pour l'aviation internationale, parmi lesquels figurent :

- a) la collecte de données et l'échange d'informations ;
- b) une évaluation technique des scénarios de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation, comprenant une analyse des coûts et des investissements nécessaires ;
- c) la consultation et le dialogue entre les parties prenantes ;
- d) l'engagement de représentants de haut niveau à faciliter la décision (lors de la Réunion de haut niveau).

1.2 La figure ci-après illustre le processus et l'échéancier de l'OACI relatifs au LTAG durant le triennat.

1.3 La présente note donne une vue d'ensemble des activités susmentionnées de l'OACI liées au LTAG et décrit les six éléments constitutifs du LTAG qui ont été définis au cours de ces activités, l'objectif étant de faciliter l'examen des sujets liés au LTAG pendant la réunion.



## 2. COLLECTE DE DONNÉES ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

2.1 Dans le cadre des travaux réalisés par l'OACI sur le LTAG, particulièrement en vue de la collecte de données et de l'échange d'informations sur les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur de l'aviation, les États des lieux 2020 et 2021 de l'OACI ont été organisés respectivement en septembre 2020<sup>1</sup> et en septembre 2021<sup>2</sup>. Les États, les responsables du secteur, les chercheurs et les innovateurs y ont présenté leurs plans, solutions et politiques ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone de l'aviation internationale, notamment les mesures liées à la technologie, aux opérations et aux carburants, ainsi que les dernières informations et découvertes scientifiques pertinentes pour l'aviation internationale. De plus, l'État des lieux 2022 de l'OACI, qui se tiendra en mode virtuel le 18 juillet 2022, permettra d'échanger les dernières informations sur les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur de l'aviation, avant la Réunion de haut niveau.

2.2 La note de travail HLM-LTAG-WP/3 présente aussi des informations sur les faits nouveaux survenus récemment dans d'autres organismes des Nations Unies et présentant un intérêt pour l'aviation internationale, notamment pour la faisabilité d'un LTAG.

2.3 Afin d'offrir une source unique d'informations fréquemment actualisée et permettant d'accéder à l'ensemble des dernières innovations en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur de l'aviation, l'OACI a créé une série d'outils de suivi<sup>3</sup> dans lesquels sont mises à jour toutes les informations les plus récentes sur les initiatives de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation dans trois domaines — technologie, opérations et carburants — ainsi que sur les initiatives visant à réduire à zéro les émissions nettes de carbone. La note de travail HLM-LTAG-WP/5 contient de plus amples informations sur le niveau d'ambition, recueillies à travers le processus de l'OACI, et les engagements pris par le secteur de l'aviation et d'autres parties prenantes.

<sup>1</sup> Site web de l'État des lieux 2020 : <https://www.icao.int/Meetings/Stocktaking2020/Pages/default.aspx>

<sup>2</sup> Site web de l'État des lieux 2021 : <https://www.icao.int/Meetings/Stocktaking2021/Pages/default.aspx>

<sup>3</sup> Site web de l'OACI des outils de suivi : [Aviation CO2 emissions reduction initiatives - Tracker Tool \(icao.int\)](https://www.icao.int/aviation-co2-emissions-reduction-initiatives-tracker-tool)

### 3. **RAPPORT DU CAEP DE L'OACI SUR LE LTAG**

3.1 Suite à la demande formulée par la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée et, ultérieurement, par le Conseil, le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI effectue ses travaux techniques sur l'étude de faisabilité du LTAG depuis le début de 2020, en mettant l'accent sur la capacité de réaliser des mesures de réduction du CO<sub>2</sub> dans le secteur de l'aviation et sur l'état de préparation à ces mesures, qui englobent des technologies, des opérations et des carburants novateurs en matière d'aviation, car il conviendrait d'évaluer les possibilités de réduction du CO<sub>2</sub> dans le secteur avant de déterminer la nécessité et l'ampleur de toute mesure complémentaire.

3.2 À sa réunion de février 2022, le CAEP/12 a approuvé à l'unanimité son rapport technique (disponible sur le site web des rapports LTAG<sup>4</sup>) sur la faisabilité du LTAG, notamment les scénarios, en soulignant le potentiel de réduction substantielle des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à des technologies, à des opérations et à des carburants novateurs en matière d'aviation, ainsi que l'évaluation des coûts et des investissements nécessaires. Les notes de travail HLM-LTAG-WP/4 et IP/2 contiennent de plus amples informations sur la faisabilité technique de divers scénarios de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'aviation et sur le rapport relatif au LTAG.

### 4. **DIALOGUES LTAG SUR L'AVIATION MONDIALE (GLAD)**

4.1 Dans le cadre du processus consultatif sur le LTAG mené avec les États et les parties prenantes, l'OACI a organisé les dialogues LTAG sur l'aviation mondiale (GLAD) sous la forme d'une série de cinq rendez-vous régionaux en mai 2021<sup>5</sup> et en mars-avril 2022<sup>6</sup> ; ils avaient pour objectif de permettre le partage d'informations et de sensibiliser au processus et aux analyses techniques du LTAG, ainsi que de favoriser un échange de vues et d'attentes destiné à faciliter la poursuite des travaux et la prise de décisions concernant le LTAG.

4.2 Le rapport sur le LTAG (cf. paragraphe 3 ci-dessus) a été mis à disposition avant les GLAD de 2022 et les séances ont permis aux participants de mieux comprendre le rapport technique. Afin d'éclairer les délibérations à la Réunion de haut niveau et à la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée qui suivra, les participants aux GLAD ont également échangé des points de vue sur les éléments constitutifs possibles des discussions relatives au LTAG, et notamment : la compréhension scientifique et le contexte, la contribution potentielle attendue de la technologie, de l'exploitation et des carburants, et le niveau d'ambition du LTAG. Les participants ont aussi discuté des moyens éventuels de mise en œuvre, de l'appui prévu aux États sous la forme de plans d'action et de feuilles de route, et des outils de suivi disponibles. La note de travail HLM-LTAG-IP/3 donne de plus amples informations sur les GLAD de 2022 relatifs au LTAG.

### 5. **ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU LTAG**

5.1 Après l'examen du rapport sur le LTAG et d'autres informations pertinentes en vue de la préparation de la Réunion de haut niveau, le Conseil de l'OACI et ses organes subsidiaires ont défini, avec l'appui du Secrétariat, les six éléments constitutifs du LTAG ci-après destinés à structurer et à faciliter les débats sur les sujets liés au LTAG :

- 1) Compréhension scientifique (élément constitutif n° 1) ;

---

<sup>4</sup> Site web de l'OACI des rapports LTAG : <https://www.icao.int/environmental-protection/LTAG/Pages/LTAGreport.aspx>

<sup>5</sup> Site web des GLAD 2021 : <https://www.icao.int/Meetings/2021-ICAO-LTAG-GLADS/Pages/default.aspx>

<sup>6</sup> Site web des GLAD 2022 : <https://www.icao.int/Meetings/2022-ICAO-LTAG-GLADS/Pages/default.aspx>

- 2) Faisabilité technique des scénarios du LTAG (élément constitutif n° 2) ;
- 3) Niveau d'ambition du LTAG (élément constitutif n° 3) ;
- 4) Plans d'action et feuilles de route des États (élément constitutif n° 4) ;
- 5) Moyens de mise en œuvre (élément constitutif n° 5) ;
- 6) Moyens de suivi des progrès (élément constitutif n° 6).

5.2 À cet égard, afin de fournir des informations de base pertinentes et de faciliter l'examen et la prise de décision pendant la Réunion de haut niveau, les six notes de travail ci-après, qui correspondent aux six éléments constitutifs du LTAG susmentionnés, ont été préparées et sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Notes de travail	Titres (éléments constitutifs) et descriptions
HLM-LTAG-WP/3	<p>Titre : Compréhension scientifique (élément constitutif n° 1)</p> <p>Description : la note expose les faits nouveaux survenus récemment dans d'autres organismes des Nations Unies et présentant un intérêt pour l'aviation internationale, notamment pour la faisabilité d'un LTAG, tels que les dernières conclusions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les résultats relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).</p>
HLM-LTAG-WP/4	<p>Titre : Faisabilité technique des scénarios du LTAG (élément constitutif n° 2)</p> <p>Description : la note présente les travaux effectués par l'OACI sur la faisabilité du LTAG depuis la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée, l'accent étant mis sur l'évaluation technique du CAEP relative à la faisabilité de divers scénarios de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur de l'aviation.</p>
HLM-LTAG-WP/5	<p>Titre : Niveau d'ambition du LTAG (élément constitutif n° 3)</p> <p>Description : la note décrit des travaux de l'OACI sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme (LTAG) depuis la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée, et se penche plus précisément sur le niveau d'ambition qui est ressorti du processus de consultation et de partage d'information mené dans le cadre de l'État des lieux de l'OACI et des Dialogues de l'aviation mondiale (GLAD), ainsi que sur les engagements du secteur de l'aviation et d'autres parties intéressées.</p>
HLM-LTAG-WP/6	<p>Titre : Plans d'action et feuilles de route des États (élément constitutif n° 4)</p> <p>Description : la note examine le rôle que jouent, pour atteindre un objectif ambitieux à long terme (LTAG), les plans d'action des États en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation internationale et les feuilles de route d'appui à la mise en œuvre et aux contributions des États, ainsi que les projets et partenariats mis en place par l'OACI avec les États et d'autres organisations internationales en vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative <i>Aucun pays laissé de côté</i>.</p>
HLM-LTAG-WP/7	<p>Titre : Moyens de mise en œuvre (élément constitutif n° 5)</p> <p>Description : la note examine les moyens de mise en œuvre possibles (par exemple, renforcement des capacités, financement et transfert de technologie), notamment le lancement du Programme OACI d'assistance, de</p>

	renforcement des capacités et de formation visant à appuyer les efforts des États en matière de décarbonation de l’aviation, et l’établissement de partenariats pour réaliser un LTAG, notamment en réalisant des études de faisabilité, en élaborant des politiques nationales et en mettant en œuvre des projets spécifiques liés aux carburants d’aviation durables (SAF), aux carburants d’aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et à d’autres sources d’énergie et technologies propres, ainsi que les activités connexes du Secrétariat.
HLM-LTAG-WP/8	<p>Titre : Moyens de suivi des progrès (élément constitutif n° 6)</p> <p>Description : la note examine traite des moyens éventuels de suivre régulièrement les progrès accomplis en vue d’atteindre un objectif ambitieux mondial à long terme (LTAG), notamment grâce au processus d’État des lieux de l’OACI, à une évaluation plus poussée des avantages et des coûts de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et aux informations complémentaires provenant des plans d’action nationaux sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l’aviation internationale.</p>

## 6. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

6.1 La Réunion de haut niveau est invitée à :

- a) examiner les informations de la présente note concernant la vue d’ensemble des travaux de l’OACI sur la faisabilité d’un LTAG, ainsi que les descriptions des six éléments constitutifs du LTAG destinés à faciliter l’examen des sujets liés au LTAG à la réunion ;
- b) utiliser les informations générales contenues dans la présente note, ainsi que les informations spécifiques figurant dans les six autres notes (HLM-LTAG-WP/3 à WP/8) qui correspondent aux six éléments constitutifs du LTAG, pour formuler d’éventuelles recommandations de la Réunion de haut niveau.